

ATELIER TERRE Année 2023-2024

Le matériel nécessaire :

Chacun doit venir à son cours avec son propre matériel !

Du matériel sera à disposition pour les nouveaux élèves jusqu'aux vacances de la Toussaint, mais en quantité très limitée. Il est possible d'acheter des outils sur place avant la Toussaint.

OBLIGATOIRE (ne pas hésiter à prendre du matériel de récup !)

Que faut-il ?

Pourquoi ?

Une boîte (pour les enfants)	Avec couvercle : environ 40cm x 20cm Marquée au nom de l'élève (au marqueur, pas d'étiquette !) Sert à ranger la terre que chaque élève achète à l'atelier, ainsi que les outils.
Un cahier	Ou un classeur avec feuilles pour y collecter images, dessins, informations, cours, idées..... Notez-y aussi vos expériences et vos émaillages !!!(fortement recommandé !) (Pour en garder la mémoire !)
Une blouse + 1 serviette+ masque	Ou un tablier marqué au nom de l'élève, en tissu type coton. Ils devront être rapportés à chaque séance, lavés de temps en temps, mais pas laissés à l'atelier ! (Cela ferait trop de blouses !!) Sert principalement à s'essuyer les mains pendant le travail, et accessoirement à moins se salir...
Une trousse	Même abîmée, marquée au nom de l'élève. Sert à stocker les outils et petit matériel
Pinces à linge (ou autres)	Nous vous fournissons des étiquettes plastifiées (prénom + signature) que vous accrocherez à vos réalisations en cours
2 gros boutons ou 2 bouchons ou 2 petits bâtons	(Nous fournissons le fil) Pour fabriquer un fil à couper la terre
Tissus crouteuse	C'est obligatoire pour ceux qui réalisent des plaques à la crouteuse . Vous pouvez les fabriquer vous-même (tissu en coton fin de 100x60cm ourlet compris). Vous pouvez aussi en acheter tout fait à l'atelier pour 1 €
1 couteau, 1 fourchette	Sert à couper, à gratter...
Papier de verre, scratch...	Papier de verre, scratch vert et fer, laine de fer..... Sert à poncer, à lisser une fois que la pièce est sèche
Pinceaux	Pour de meilleurs résultats (patine, engobe, émaillage) nous vous demandons d'avoir vos propres pinceaux à partir de novembre. Minimum 3 de différentes tailles Des pinceaux seront disponibles pour les nouveaux adhérents jusqu'aux vacances de la Toussaint
Masque individuel obligatoire	-Réglementation en vigueur pour émaillage au pistolet : type FFP 2 -selon règles sanitaires en vigueur
Ses propres outils	Des outils vous seront prêtés jusqu'à la Toussaint. Ensuite vous devez avoir vos outils. Il existe des kits que l'on trouve dans les commerces, ou possibilité d'acheter à l'Atelier Marquer outils et matériel : un pyrograveur est disponible à l'atelier (pas au crayon bic ou feutre)
Plusieurs coupons de tissus identiques de taille différente	Lorsque vos pièces ne sont pas terminées, elles sont stockées sous plastique dans l'atelier. Au cours suivant, afin de retrouver plus facilement vos pièces, vous devez les emballer par-dessus le plastique avec votre propre tissu.

Pour l'atelier vous pouvez ramener de temps en temps :

Chiffons, vieilles serviettes...

Papier journal, sacs plastique....

Planches de bois non peintes, non stratifiées, non vernies...

Documents, photos pouvant être utilisés à l'atelier...

Demandez à vos dentistes leurs outils de modelage usés, ils nous seront très utiles !!

Petit matériel : Sert à faire des empreintes, à laisser des traces....

-coquillages, morceaux de bois, cailloux, tissus, pochoirs (plastique), bouchons, clous, vis, divers objets hétéroclites, peignes, grilles,

-**Tissus** : vieux draps, torchons, toile de jute, sac à pommes de terre, dentelles...

Réserve à constituer au fil de l'année, au hasard des recherches et découvertes...

REGLEMENT INTERIEUR

l'Atelier Terre de la marouette est un atelier associatif. Son financement est assuré en partie par des subventions départementales et municipales, en partie par l'association elle-même (prestations extérieures, cotisations des élèves.). Ces financements (non négligeables...) permettent l'investissement dans du matériel type tours, cabine, croûteuse, tabourets ainsi que d'assurer le fonctionnement de l'atelier : matières premières, petit matériel, eau, électricité, rémunération des salariés

Afin d'assurer d'une part le meilleur fonctionnement possible en continuant de proposer des tarifs le plus bas possible pour un atelier de poterie, et d'autre part offrir à tous un lieu ouvert, convivial et de création, il est demandé à chaque adhérent de participer à l'atelier et ce, de différentes façons :

- **respect du matériel** : tout matériel utilisé (outils, planches, tables, tours, croûteuse, cabine doit être **lavé et rangé à sa place** ce pour un gain de temps et une meilleure efficacité pour chacun...
- **participation** de tous à la **réalisation des émaux, engobes**, essais, nettoyage des plaques du four, recyclage de la terre...
- **participation** à une ou plusieurs manifestations destinées à promouvoir et, ou à financer l'atelier (bals, foire, expo- vente.)
- **Don d'une pièce émaillée** que nous proposerons à la vente lors de nos manifestations (vide-greniers...)

Eco-Responsabilité : l'atelier terre souhaite s'engager dans une démarche éco-responsable. En effet, nous demandons à chacun d'être attentif à sa consommation d'eau et d'électricité (les 2 fours de l'atelier consomment 15000kw par an (une famille moyenne consomme 5536kw/an)

Exemple : se donner un temps de réflexion avant cuisson (finitions, quantité ...) car malheureusement, nous stockons trop de pièces cuites oubliées....

-n'hésitez pas non plus à faire part de vos idées, propositions, pour un Atelier plus proche de vos attentes et de vos projets !

Généralités administratives

Toute personne recevant des cours doit-être membre de l'association (adhésion individuelle ou familiale 12€).

Les cours sont payables en début d'année : paiement pour le 6 octobre 2023

- **1 chèque** à l'ordre de l'association
- **paiement via prélèvement mensuel (1^{er} prélèvement en octobre 2023)**
- **chèques vacances, ANCV, bons CAF, bons MSA**
- L'inscription pour un seul trimestre est majorée ; paiement au début du trimestre
- **Aucun cours manqué ou trimestre commencé ne sera remboursé (sauf sur justificatif médical ou professionnel)**
- Un cours manqué peut-être récupéré par un autre cours de la semaine.
- Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires ainsi que les jours fériés et chômés.
- Pendant les vacances scolaires des stages ont lieu et sont payants.
- Pour les élèves travaillant chez eux ; une participation financière supplémentaire pourra être demandée en fonction des cuissons nécessaires ou une participation au défournement, rangement...

TERRE

Nous travaillons le GRES, la FAIENCE, la PORCELAINE, terre à sculpture, terre à raku....

Le prix de la terre vendue à l'atelier inclut le coût des émaux. Il est donc logique et recommandé d'acheter la terre à l'atelier !

Suite à de nombreux accidents de cuisson, nous n'acceptons plus de cuire de la terre venant de l'extérieur.

La facturation de la terre et des outils éventuels se fera en janvier et juin 2024.